

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

18 septembre 2003

B5-0400/2003

PROPOSITION DE RÉOLUTION

déposée à la suite des déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 37, paragraphe 2, du règlement

par Elly Plooij-van Gorsel et Willy C.E.H. De Clercq

au nom du groupe ELDR

sur le résultat de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún

Résolution du Parlement européen sur le résultat de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún

Le Parlement européen,

- vu sa résolution du 3 juillet 2003 sur la préparation de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún,
 - vu sa résolution du 18 novembre 1999 sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'approche de l'UE en vue du cycle du millénaire de l'OMC¹, sa résolution du 15 décembre 1999 sur la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle² et sa résolution du 13 mars 2001 sur les négociations conduites dans le cadre de l'Agenda incorporé de l'OMC³
 - vu la déclaration adoptée le 14 novembre 2001 à Doha, à l'issue de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC et vu sa résolution sur la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (B5-0691/2001)⁴,
 - vu sa résolution du 12 mars 2003 sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) dans le cadre de l'OMC, y compris la diversité culturelle⁵, sa résolution du 12 février 2003 sur les négociations de l'OMC en matière de commerce agricole⁶, sa résolution du 4 juillet 2002 sur les normes fondamentales du travail⁷ et sa résolution du 25 octobre 2001 sur l'ouverture et la démocratie dans le commerce international⁸,
1. déplore vivement que la cinquième Conférence ministérielle tenue à Cancún en septembre 2003 n'ait pu déboucher sur aucun accord;
 2. craint que cela ne porte préjudice à l'économie mondiale, et en particulier aux pays en développement;
 3. reste résolument favorable à la conclusion d'accords commerciaux multilatéraux, qu'il considère comme le cadre le plus approprié pour la promotion d'un commerce libre et équitable profitant à tous, et en particulier aux pays en développement, et lance une mise en garde aux pays qui voudraient remplacer l'OMC par des accords bilatéraux;
 4. espère que le cycle de négociation de l'OMC va se poursuivre et confirme la volonté de négocier de l'Union européenne;

¹ JO C 189 du 7.7.2000, p. 213.

² JO C 296 du 18.10.2000, p. 121.

³ JO C 343 du 5.12.2001, P. 96.

⁴ B5-0691/2001.

⁵ P5_TA-PROV (2003)0087.

⁶ P5_TA-PROV (2003)0053.

⁷ A5-0251/2002.

⁸ A5-0331/2001.

5. confirme que l'offre de négociation faite par l'UE reste valable;
6. se félicite de l'accord sur les ADPIC et l'accès aux médicaments, mais rappelle que la question des médicaments ne règle que partiellement les problèmes de santé dans les pays en développement;
7. relève qu'il s'est avéré que la réforme de la politique agricole commune constitue une bonne base pour les discussions et déplore que d'autres grands acteurs, et notamment les États-Unis d'Amérique, n'aient pas entrepris de réformes aussi ambitieuses;
8. est favorable à la poursuite des négociations sur les "questions de Singapour", considérant qu'il s'agit d'un moyen de gérer la mondialisation, mais approuve également la volonté de la Commission de faire preuve de flexibilité sur ces questions au cours de la procédure de négociation, si cela peut déboucher sur un résultat équilibré;
9. estime que la Conférence ministérielle de Cancún montre qu'une réforme des procédures décisionnelles de l'OMC s'impose d'urgence et demande à la Commission de présenter de solides propositions à cet effet;
10. félicite la Commission pour l'avoir tenu pleinement informé au cours de la Conférence ministérielle de Cancún et avoir notamment discuté avec lui de la stratégie de négociation de l'UE; déplore toutefois la position formelle que les membres du Parlement européen se voient réserver à la Conférence ministérielle et demande que la question soit réexaminée d'urgence;
11. prend note avec satisfaction de la conférence parlementaire sur l'OMC qui s'est tenue pendant la cinquième Conférence ministérielle; relève que 300 parlementaires du monde entier y ont participé et ont adopté à l'unanimité une déclaration demandant que les parlementaires soient plus étroitement associés au processus de négociation de l'OMC;
12. maintient sa demande tendant à obtenir un renforcement de la responsabilité démocratique et une plus grande ouverture de l'OMC dans le contexte de la création d'une Assemblée parlementaire de l'OMC;
13. soutient résolument le dialogue avec les organisations non gouvernementales mais ne peut partager leur satisfaction manifeste quant à l'échec des négociations de Cancún;
14. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres ainsi qu'au Directeur général de l'OMC.